

L'HÔTEL DE VILLE D'EPERNAY : LA CONSTRUCTION D'UN LIEU DE POUVOIR

Un conseil municipal à Epernay

A Epernay, lorsqu'une décision devait être prise, une assemblée, présidée par le lieutenant du baillage, se réunissait. Tous les habitants pouvaient y assister. On y trouvait les représentants des diverses autorités.

Le 14 janvier 1545, il est décidé de créer un conseil de ville et de notables. Il s'agissait d'une assemblée restreinte qui pouvait agir au nom de l'ensemble des habitants. Cette assemblée était fixée à 20 personnes.

La création de la fonction de Maire

L'édit royal de 1692 généralisait la fonction de maire dans toutes les communes du domaine royal. Il s'agissait d'une charge vénale mais elle ne semblait pas être héréditaire. Les échevins devaient prêter serment auprès du maire. Il était alors considéré comme un représentant de l'autorité royale.

L'édit de mai 1765 vint modifier ce système. Les communes pourront désormais désigner leur assemblée. Cette dernière devra proposer au roi 3 candidats au poste de maire. La fonction était alors occupée pour 3 ans.

Les itinérances de « l'autel de ville »

Les premières salles de réunion du conseil municipal

Jusque 1690 environ, la halle publique servait de salle pour les assemblées du Conseil de ville. Elle se situait *"sur le coin oriental de la petite rue des boucheries"*.

Le lieu de réunion est ensuite transféré dans un autre bâtiment un peu plus loin *"sur le coin méridional de l'ancienne place Notre-Dame" "et en face de la rue du Paulmier"*. Il est intéressant de voir que la commune ne dispose alors pas d'un lieu qui lui soit propre puisqu'il loué à l'hôpital.

Il y a cependant déjà l'envie de montrer que cette maison n'est pas un lieu commun mais un lieu de pouvoir. Un devis de 1749 souhaite ajouter au financement du corps de garde un projet pour la façade de l'hôtel de ville afin de supprimer l'aspect de "maison bourgeoise" et de donner à ce lieu " le caractère que doit avoir un hôtel de ville". Rien ne nous indique cependant que le projet ait été réalisé.

Un bâtiment en pleine propriété

Le 18 mars 1777, la commune a acheté un bâtiment qui se situait "sur la place publique où s'assemblent les troupes", "sur la place du Marché au blé""en face de la porte de Paris". Il s'agit de l'actuelle place Auban-Moët. Il s'agissait de l'ancienne auberge de l'Hermitage.

Ce bâtiment est cependant très délabré. Il est impossible de transférer les activités municipales. Un projet de reconstruction en 1788 témoigne de la volonté de créer un lieu de caractère.

Le déclenchement de la Révolution met à mal ce projet qui sera abandonné en fin d'année 1792. La commune a décidé de vendre la maison commune en 1794 mais la cession est difficile. Elle sera démolie en 1803 et le terrain vendu en 1807 seulement.

Un presbytère pour maison commune

Au début de la Révolution française, l'active société populaire sparnacienne estimait qu'il n'était pas nécessaire de dépenser de l'argent pour une maison commune lorsqu'il était possible de récupérer la résidence du curé proche de l'église Notre-Dame. Toute opposition à cette position aurait été considérée comme un acte anti-révolutionnaire. Le conseil municipal décida donc de s'installer dans le presbytère le 27 Brumaire An II (17 novembre 1793).

Le choix du presbytère est véritablement une prise de position politique. Il s'agissait de montrer que, désormais, l'autorité laïque et républicaine est supérieure à l'autorité religieuse.

Un couvent pour maison commune

La loi du 18 germinal An XI (8 avril 1803) obligeait alors les communes à loger le curé. Cette loi posait un réel problème à la Ville puisque la maison commune occupait alors le lieu de résidence du prêtre. Plusieurs années de recherche et de négociations débutèrent. Les élus décidèrent donc en 1827 de rendre au curé le presbytère et de déplacer la maison commune dans l'ancien couvent Saint-Martin qui se verra doter d'annexes en 1866. L'autorité publique était donc alors géographiquement mitoyenne de l'autorité religieuse.

Les projets de la fin du XIX^{ème} siècle

La seconde moitié du XIX^{ème} siècle fut celle de la croissance économique et démographique des villes en lien avec la Révolution industrielle. L'aspect des villes changea et une véritable réflexion urbanistique se mit en place. La mise en place de la III^{ème} République fit également désormais du maire, le véritable représentant de l'autorité locale.

Autant de changements qui firent du petit couvent devenu Mairie en 1827 un lieu peu représentatif du pouvoir du premier édile et de la richesse de la ville. D'autant plus que l'église mitoyenne était en ruine (démolition en 1909). Une série de projets se succédèrent alors. On retrouvait dans chacun d'eux la volonté de créer un beau bâtiment symbolisant la République locale et le dynamisme de la Ville. Surtout, une majorité de ces projets figèrent un modèle atypique, celui de la Mairie-église alors que partout en France, dans le contexte des lois Ferry et de la déchristianisation, le modèle Mairie-école l'emportait. La mitoyenneté de l'Hôtel de ville et de l'Eglise qui fut presque imposé lors de la Révolution devint une norme à Epernay.

L'Hôtel particulier Auban-Moët

Au début du XX^{ème} siècle, cet Hôtel particulier appartenait à Eugénie von BOMBERGHEM qui était apparentée à la famille CHANDON-MOËT.

Le jardin et le bâtiment étaient en vente en 1919 pour la somme de 1 006 742 frs (1,3 millions d'euros 2016). Le conseil municipal acheta cet ensemble le 18 mars 1919 afin d'en faire un nouvel Hôtel de ville.

Ce joyau privé devient alors un joyau de la République témoignant de la souveraineté locale et de l'enrichissement de la ville. Il créa également un modèle urbain particulier en excentrant l'Hôtel de ville. Il s'agissait d'ailleurs d'une volonté municipale afin de vitaliser le centre autour de la place Hugues Plomb.

Or des aménagements sont nécessaires afin de transformer ce bâtiment privé en un bâtiment public. Le transfert de la Mairie ne fut effectif qu'en 1920.